

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Date de convocation : 17/11/2015

Présents : Criqui Jean-Marie (Maire), Jost Jean-Louis (1^{er} adjoint), Adam Jean-Marie, Diss Richard, Franck Céline, Hantsch Myriam, Kientz Patrick, Risch Francis, Simon Delphine

Pouvoir :

Absents : Muller Maurice, Schneider Laurent,

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2015.

Désignation d'un secrétaire de séance : HANTSCH Myriam

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV de la séance précédente et désignation d'un secrétaire de séance
2. CCPZ : Avis sur le projet de schéma de mutualisation des services
3. Avis sur le projet préfectoral du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin 2015
4. Rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement
5. Petite-Rue : Travaux de génie civile et d'éclairage public

Délibération n° DCM-2015-023

**5. Institutions et vie politique
5.7 Intercommunalité**

Avis sur le Projet Préfectoral du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin 2015

Vu l'article L. 5210-1-1-IV du Code Général des collectivités territoriales,
Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin 2015,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable au projet.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2015-024

**5. Institutions et vie politique
5.7 Intercommunalité**

Avis sur le projet de Schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn du 1^{er} octobre 2015

Vu la loi de réforme des collectivités territoriales n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 qui impose aux intercommunalités à fiscalité propre, d'élaborer un schéma de mutualisation des services,
Vu le projet soumis aux communes membres, par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, en date du 1^{er} octobre 2015,
Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable sur ce projet.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2015-025

**8. Domaines de compétences par thèmes
8.9 Autres**

Rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement

En application des dispositions du décret 95.635 du 6 mai 1995, il appartient à la collectivité de présenter annuellement un rapport sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement.

Le rapport a été établi par le Syndicat des Eaux et de l'assainissement Alsace Moselle et approuvé par le comité-directeur du SIVU de la Région de Brumath. Il comporte des données générales sur les communes membres, les données financières, les bilans d'exploitation, les caractéristiques du réseau...

Après avoir pris connaissance du rapport annuel de 2014 sur la qualité et le prix de l'assainissement, le Conseil Municipal, en prend acte.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2015-026

1. Commandes publiques

1.4 Autres contrats

Petite-Rue : Travaux de génie civile et d'éclairage public

Suite à la construction de 2 maisons individuelles dans la petite-rue, nécessitant la pose de gaines ainsi que le rajout d'un mât et d'un luminaire dans la petite-rue,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de retenir l'offre de l'entreprise REMOND de Wingersheim pour un montant de 3 432 € HT soit 4 118.40 € TTC.
- autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

CRIQUI Jean-Marie

JOST Jean-Louis

ADAM Jean-Marie

DISS Richard

FRANCK Céline

HANTSCH Myriam

KIENTZ Patrick

MULLER Maurice

RISCH Francis

SCHNEIDER Laurent

SIMON Delphine